

## PRÉFACE

### SUR L'ÉPÎTRE A TITE

---

Tite était gentil d'origine (*Gal. 2, 1-3*), et il semble qu'il se convertit dès les premiers temps du christianisme, puisque à l'époque du concile des Apôtres (*Act. 15, 1 et suiv.*), nous le trouvons dans la société de l'Apôtre saint Paul (*Gal. 2, 1 et suiv.*). Alors quelques chrétiens imbus de sentiments judaïques soutenaient que la loi cérémonielle de Moÿse conservait sa force obligatoire, et voulaient, en conséquence, que Tite fût circoncis; mais saint Paul ne leur fit en ce point aucune concession, et Tite ne fut pas contraint de se faire circoncire. Pendant que saint Paul était à Ephèse (*Act. 19, 1 et suiv.*), et lorsque, vers la fin de son séjour dans cette ville, il écrivit la première Épître aux Corinthiens, Tite devait se trouver parmi les compagnons de l'Apôtre; car saint Paul l'envoya, peu après avoir fait partir sa lettre à Corinthe, afin de recevoir oralement par son moyen des informations au sujet de l'impression que ses exhortations avaient faite sur les Corinthiens (Voy. l'Introd. aux Épîtres aux Corinth.). Saint Paul dut quitter Ephèse bientôt après, avant même le retour de Tite. Il se rendit dans la Troade, où il croyait rencontrer Tite, mais il ne le trouva que dans la Macédoine (*2. Cor. 2, 12. 13. 7, 6. 13-15*). Depuis ce moment Tite disparaît presque entièrement de l'histoire. D'après le chap. 1, 5 de cette Épître, saint Paul le laissa d'abord dans l'île de Crète, pour travailler à établir des communautés (églises) chrétiennes. Les Interprètes ne s'accordent pas sur le temps où l'on doit placer le voyage que l'Apôtre fit en Crète avec Tite. Les Actes des Apôtres dont le récit va jusqu'à la première captivité de Rome, n'en faisant aucune mention, et plusieurs des anciens auteurs ecclésiastiques racontant, comme un fait positif, qu'après sa première captivité à Rome, saint Paul entreprit

encore diverses courses apostoliques, les Interprètes anciens et modernes infèrent de là avec vraisemblance que le voyage dont il s'agit tombe vers cette époque. Il semble en effet qu'immédiatement après sa délivrance, vers l'an 63 ou 64 de Jésus-Christ, saint Paul se rendit de Rome en Crète, qu'il fonda dans ces contrées le christianisme, et qu'il y laissa Tite, parce que lui-même il avait hâte de rendre les visites dont il avait contracté l'engagement (*Hébr.* 13, 23. *Phil.* 2, 24). Ce fut en continuant son voyage, vraisemblablement encore dans le cours de la même année, qu'il écrivit la présente lettre à Tite, afin d'inspirer du courage à ce cher disciple, qu'il s'était vu obligé de quitter si promptement, et d'affermir son autorité. D'après le chapitre 3, 12 de cette Épître, saint Paul invite Tite à se rendre auprès de lui à Nicopolis, parce qu'il croyait y passer l'hiver. Il semble donc que cette Épître fut écrite sur la route de cette ville, ou dans cette ville même, n'importe d'ailleurs si c'est la ville de ce nom qui se trouve dans la Thrace ou celle qui est en Epire. L'Épître a une grande analogie avec la première à Timothée, et elle contient en partie des avertissements pour Tite lui-même relativement aux fonctions spirituelles de sa charge, en partie des prescriptions pour les Crétois à raison de leurs dispositions particulières et locales. Tite, en qualité de représentant de l'Apôtre, ne paraît pas avoir fixé pour toujours son siège dans l'île de Crète; car suivant la 2<sup>e</sup> Épître à *Tim.* 4, 10, nous le retrouvons dans la Dalmatie livré aux travaux de son ministère : toutefois, au rapport de l'histoire ecclésiastique, il mourut en Crète, étant évêque ou archevêque, à l'âge de 94 ans.

---

# ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

## A TITE

---

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Paul, apôtre, écrit à Tite, et il lui souhaite la grâce et la paix. Qualités des évêques et des prêtres. Parmi les Crétois dont le cœur et l'esprit sont pervertis, et au milieu des dangers que leur suscitent les docteurs hérétiques, ils doivent montrer un attachement tout particulier à la vraie doctrine.*

1. Paulus servus Dei, apostolus autem Jesu Christi secundum fidem electorum Dei, et agnitionem veritatis, quæ secundum pietatem est,

2. in spem vitæ æternæ, quam promisit qui non mentitur, Deus, ante tempora sæcularia :

3. manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione, quæ credita est mihi secundum præceptum Salvatoris nostri Dei :

4. Tito dilecto filio secundum communem fidem, gratia et pax

1. Paul, serviteur de Dieu <sup>1</sup> et apôtre de Jésus-Christ ; pour instruire les élus de Dieu dans la foi et dans la connaissance de la vérité, qui est selon la piété,

2. et qui donne l'espérance de la vie éternelle <sup>2</sup>, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant tous les siècles <sup>3</sup>,

3. Ayant fait voir en son temps <sup>4</sup> l'accomplissement de sa parole <sup>5</sup> dans la prédication de l'Évangile, qui m'a été confié <sup>6</sup> par l'ordonnance de Dieu notre Sauveur <sup>7</sup> :

4. A Tite, son fils bien-aimé dans la foi qui nous est commune <sup>8</sup> : Que Dieu le Père

---

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Voy. Rom. 1, 1.

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Paul, apôtre de Jésus-Christ, selon que la foi et la connaissance de la vérité, dont le propre est de conduire à la piété, le demandent pour qu'on puisse être sauvé, etc. écrit à Tite (ŷ. 4). La vie éternelle est la vie en Jésus-Christ en ce monde (Jean. 14, 6. 17, 3) et en l'autre.

<sup>3</sup> qu'il a promise avant tous les temps supputables, même dans l'Ancien Testament à Adam (1. Moys. 3, 15), à David (2. Rois, 7, 12 et suiv.) et, en général, aux prophètes (Rom. 1, 2).

ŷ. 3. — <sup>4</sup> l'ayant donnée en effet (la vie éternelle), lorsque les temps fixés par la promesse ont été accomplis (Gal. 4, 4).

<sup>5</sup> la parole de la vie éternelle, la doctrine du salut, l'Évangile.

<sup>6</sup> à moi comme aux autres apôtres.

<sup>7</sup> Voy. 1. Tim. 1, 1.

ŷ. 4. — <sup>8</sup> J'écris à Tite, mon cher disciple dans la foi de Jésus-Christ. Dans le grec : à Tite mon vrai fils (disciple sincère) dans la foi qui nous est commune, dans la pure doctrine.

et Jésus-Christ notre Sauveur <sup>9</sup>, vous don-  
nent la grâce et la paix <sup>10</sup>.

5. Je vous ai laissé en Crète, afin que vous  
y régliez tout ce qui reste à y régler, et que  
vous établissiez des prêtres en chaque ville,  
selon l'ordre que je vous ai donné <sup>11</sup>,

6. Choisisant celui qui sera irréprochable,  
qui n'aura épousé qu'une femme, dont les  
enfants seront fidèles, non accusés de dé-  
bauche, ni désobéissants <sup>12</sup>.

7. Car il faut que l'évêque soit irrépro-  
chable, comme étant le dispensateur de  
Dieu <sup>13</sup>; qu'il ne soit ni altier, ni colère, ni  
sujet au vin, ni prompt à frapper, ni porté à  
un gain honteux :

8. mais qu'il exerce l'hospitalité, qu'il  
soit affable, sobre, juste, saint, tempérant :

9. qu'il soit fortement attaché aux vérités  
de la foi, telles qu'on les lui a enseignées <sup>14</sup>,  
afin qu'il soit capable d'exhorter selon la  
saine doctrine, et de convaincre ceux qui  
s'y opposent.

10. Car il y en a plusieurs, et surtout  
d'entre les Juifs <sup>15</sup>, qui ne veulent point se

a Deo Patre, et Christo Jesu Sal-  
vatore nostro.

5. Hujus rei gratia reliqui te  
Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas,  
et constituas per civitates presby-  
teros, sicut et ego disposui tibi.

6. Si quis sine crimine est,  
unius uxoris vir, filios habens fi-  
deles, non in accusatione luxuriæ,  
aut non subditos.

7. Oportet enim episcopum sine  
crimine esse, sicut Dei dispensa-  
torem : non superbum, non ira-  
cundum, non vinolentum, non  
percussorem, non turpis lucri cu-  
pidum.

8. sed hospitem, benignum,  
sobrium, justum, sanctum, conti-  
nentem,

9. amplectentem eum, qui se-  
cundum doctrinam esse, fidelem  
sermonem : ut potens sit exhori-  
tari in doctrina sana, et eos, qui  
contradiciunt, arguere.

10. Sunt enim multi etiam ino-  
bedientes, vaniloqui, et seducto-

<sup>9</sup> L'Apôtre fait, dès le début, mention de la parole de vie, de la promesse qui en a été faite dans l'Ancien Testament, de sa vocation à la dignité d'apôtre et de l'instruction orthodoxe que Tite a reçue, parce qu'il y avait dans la Crète des docteurs hérétiques qui falsifiaient la vraie doctrine, interprétaient l'Ancien Testament dans un sens hérétique (v. 10, 14), et cherchaient à rabaisser son autorité et celle de Tite.

<sup>10</sup> Dans le grec : la grâce, la miséricorde et la paix, etc.

v. 5. — <sup>11</sup> Litt. : que vous établissiez des anciens. — La Crète est la plus grande île de la mer Méditerranée; elle est de nos jours appelée Candie. Au lieu de l'expression « anciens », il y a dans le texte grec et latin : *Presbyteros*, des prêtres. L'Apôtre voulant désigner par là non-seulement les prêtres proprement dit, mais encore les évêques, comme on le voit clairement par le v. 7, où il donne le nom d'évêques à ceux qu'auparavant il avait appelés prêtres, c'est avec justesse que l'on se sert de l'expression générale d'anciens. Comme ce fut l'usage, dès les premiers temps dans l'Eglise, de n'établir dans les villes moins considérables, dans les bourgs, que des anciens avec le caractère sacerdotal, et dans les grandes villes avec des prêtres, un ancien ayant la dignité épiscopale, il est hors de doute que Tite eut soin de faire la même chose. Quelques-uns ont pensé qu'il n'établît que de simples prêtres, sans établir aussi des anciens revêtus du caractère épiscopal, ayant retenu pour lui seul la charge d'évêque; mais ce sentiment est dépourvu de vraisemblance : car Tite, en sa qualité de compagnon de voyage de l'Apôtre, fut depuis employé par lui à diverses missions (Voy. l'Introd.); ce qui le mettait dans l'impossibilité de résider continuellement en Crète. S'étant trouvé dans la Dalmatie à l'époque de la seconde captivité de l'Apôtre à Rome (2. *Tim.* 4, 10), il ne tarda pas, ce semble, à quitter la Crète après avoir accompli ce dont l'Apôtre l'avait chargé, pour exécuter d'autres ordres qu'il en avait reçus (Voy. du reste sur la distinction des prêtres et des évêques dans les temps apostoliques et leurs dénominations, 1. *Tim.* 3, note 2).

v. 6. — <sup>12</sup> Voy. sur tout cela et sur tout ce qui suit 1. *Tim.* 3, 2-7.

v. 7. — <sup>13</sup> comme étant dispensateur des biens spirituels dans la maison de Dieu, dans l'Eglise.

v. 9. — <sup>14</sup> telles qu'elles lui ont été transmises par l'enseignement chrétien orthodoxe.

v. 10. — <sup>15</sup> Litt. : surtout ceux qui sont de la circoncision, — particulièrement

res; maxime qui de circumcissione sunt :

11. quos oportet redargui : qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis luci gratia.

12. Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta : Cre-tenses semper mendaces, male bestię, ventres pigri.

13. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,

14. non intendentes judaicis fabulis, et mandatis hominum, aversantium se a veritate.

15. Omnia munda mundis : coinquinatis autem, et infidelibus nihil est mundum, sed inquinatæ sunt eorum et mens et conscientia.

16. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant : cum sint abominati, et incredibiles, et ad omne opus bonum reprobi.

soumettre, qui s'occupent à conter des fables, et qui séduisent les âmes.

11. Il faut fermer la bouche à ces personnes qui renversent les familles entières<sup>16</sup>, enseignant, par un intérêt honteux, ce qu'on ne doit point enseigner.

12. Un d'entre ceux de cette Ile, dont ils se sont fait un prophète<sup>17</sup>, a dit d'eux : Les Crétois sont toujours menteurs : ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire<sup>18</sup>.

13. Ce témoignage est véritable. C'est pourquoi reprenez-les fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi<sup>19</sup>,

14. et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables judaïques, et à des ordonnances de personnes qui se détournent de la vérité<sup>20</sup>.

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs, et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et infidèles; mais leur raison et leur conscience sont impures<sup>21</sup>. *Rom.* 14, 20.

16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres, étant détestables et rebelles<sup>22</sup>, et réprouvés à l'égard de toute bonne œuvre.

parmi ceux qui sont passés du judaïsme à la foi chrétienne. Saint Paul avait en vue ces faux docteurs qu'il combat également dans les Epîtres aux Corinthiens, aux Galates, aux Colossiens et aux Philippiens.

¶ 11. — <sup>16</sup> qui détournent des familles entières de la pure doctrine, et les précipitent dans l'erreur.

¶ 12. — <sup>17</sup> Epiménide leur poète (des Crétois). On donnait aux poètes le nom de devins ou de prophètes, *vates*, à cause de l'inspiration avec laquelle ils avaient coutume de parler ou d'écrire. Le verset se rattache à ce qui précède de cette manière : Tenez d'autant plus à la pure doctrine, et efforcez-vous avec d'autant plus de zèle de lutter contre les docteurs de l'erreur, que les Crétois, comme l'atteste leur propre poète, ont l'esprit mal disposé, et que, par conséquent, ils sont très-susceptibles de se laisser séduire par les docteurs de l'erreur.

<sup>18</sup> Litt. : des ventres paresseux, — des hommes qui vivent de rapine et de tromperie, des hommes corrompus et paresseux, qui ne s'occupent que de leur ventre.

¶ 13. — <sup>19</sup> Ainsi donc prêchez-leur d'un ton sévère et ferme, de peur qu'ils ne se laissent détourner de la doctrine saine, orthodoxe, par les prédicateurs de l'hérésie.

¶ 14. — <sup>20</sup> Par les fables judaïques, saint Paul entend la doctrine relative aux anges admise par les Juifs des derniers temps; par les ordonnances des hommes, les fausses maximes relatives à l'abstinence fondées sur cette doctrine (1. *Tim.* 4, 3. 4). Faites bien attention encore : L'Apôtre ne défend pas généralement de faire attention aux ordonnances des hommes, mais il parle des ordonnances qui détournent de la vérité (Jérôm., Chrys.).

¶ 15. — <sup>21</sup> Sens en union avec ce qui précède : Ces faux docteurs interdisent le mariage, tiennent divers aliments pour impurs; mais si l'intérieur de l'homme, ses sentiments et sa conscience sont purs, dès lors rien d'extérieur ne peut le souiller; si, au contraire, ses sentiments et sa conscience ne sont pas purs, tout pour lui devient impur, car ceux qui n'ont pas l'intérieur pur, non-seulement prennent sans action de grâces les aliments dont ils usent (1. *Tim.* 4, 4. 5), mais encore, par leurs passions déréglées, ils en abusent et les profanent (Comp. *Matth.* 6, 22. 15, 11-20. *Luc.* 11, 34-36).

¶ 16. — <sup>22</sup> D'autres traduisent : opiniâtres. D'autres : incrédules.

## CHAPITRE II.

*Vous, au contraire, prêchez la pure doctrine aux hommes de tout âge, de tout sexe et de toute condition; prêchez-la non-seulement en paroles, mais encore par votre conduite. Prêchez à tous, même aux esclaves; car la grâce de la foi chrétienne a été donnée pour tous les hommes, afin que, si nous menons en ce monde une vie pure et sainte, nous puissions attendre avec consolation le second avènement du Seigneur. Enseignez de la sorte, et corrigez avec toute l'autorité d'un premier pasteur.*

1. Mais pour vous <sup>1</sup>, instruisez d'une manière qui soit digne de la saine doctrine.

2. Enseignez aux vieillards à être sobres, honnêtes <sup>2</sup>, modérés <sup>3</sup>, et à se conserver purs dans la foi, dans la charité et dans la patience.

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur <sup>4</sup> une sainte modestie, à n'être ni médisantes, ni sujettes au vin, mais à donner de bonnes instructions <sup>5</sup>.

4. en inspirant la sagesse aux jeunes femmes, et en leur apprenant à aimer leurs maris et leurs enfants,

5. à être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit point exposée aux blasphèmes et aux médisances <sup>6</sup>.

6. Exhortez aussi les jeunes hommes à être sobres <sup>7</sup>.

7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de la doctrine, dans l'intégrité de votre vie, dans la gravité.

8. Que vos paroles soient saines et irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougissent, n'ayant aucun mal à dire de nous <sup>8</sup>.

9. Exhortez les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur complaire en tout, à ne les point contredire, *Ephés.* 6, 5.

1. Tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam :

2. Senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia :

3. Anus similiter in habitu sancto, non criminatrices, non multo vino servientes, bene docentes :

4. ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,

5. prudentes, castas, sobrias, domus curam habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur verbum Dei.

6. Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.

7. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate.

8. Verbum sanum, irreprehensibile : ut is, qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.

9. Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes.

¶ 1. — <sup>1</sup> faites autrement que les docteurs de l'erreur (*Pl. h. 1, 14-16*).

¶ 2. — <sup>2</sup> Dans le grec : graves.

¶ 3. Dans le grec : raisonnables.

¶ 3. — <sup>4</sup> dans leurs vêtements, dans leurs discours, dans leur démarche, leurs gestes, leur façon d'agir.

¶ 5. dans l'intérieur de leurs maisons, à leurs enfants, à leurs petits-enfants, à leurs domestiques.

¶ 5. — <sup>6</sup> de la part des Gentils, des Juifs qui, si elles se conduisaient autrement, pourraient dire que la parole de Dieu, l'Évangile, ordonne ou permet une conduite si peu convenable (*Voy. Rom. 2, 24. 1. Tim. 6, 1*).

¶ 6. — <sup>7</sup> réservés, bien réglés en toutes choses.

¶ 8. — <sup>8</sup> *Tim. 1, 9. 10.*

10. non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes : ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.

11. Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus,

12. erudiens nos, ut abnegantes impietatem, et sæcularia desideria, sobrie, et juste, et pie vivamus in hoc sæculo,

13. expectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et Salvatoris nostri Jesu Christi :

14. qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

15. Hæc loquere, et exhortare, et argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

10. à ne détourner rien de leur bien, mais à leur témoigner en tout une entière fidélité, afin qu'en toutes choses ils fassent honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur <sup>9</sup>.

11. Car <sup>10</sup> la grâce de Dieu, notre Sauveur <sup>11</sup> a paru à tous les hommes;

12. et elle nous a appris <sup>12</sup> que, renonçant à l'impïété et aux passions mondaines <sup>13</sup>, nous devons vivre dans le siècle présent avec tempérance, avec justice, et avec piété <sup>14</sup>.

13. Etant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons <sup>15</sup>, et de l'avènement <sup>16</sup> glorieux du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ <sup>17</sup>,

14. qui s'est livré lui-même pour nous <sup>18</sup>, afin de nous racheter de toute iniquité <sup>19</sup>, et de nous purifier <sup>20</sup>, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service <sup>21</sup>, et fervent dans les bonnes œuvres.

15. Prêchez ces vérités, exhortez et reprenez avec une pleine autorité <sup>22</sup>. Que personne ne vous méprise <sup>23</sup>.

ŷ. 10. — <sup>9</sup> Voy. *Tim.* 6, 1 et suiv.

ŷ. 11. — <sup>10</sup> Formez ainsi tout le monde, les esclaves comme les gens libres, les vieillards comme les jeunes gens, les hommes comme les femmes; car, etc. (Chrys., Jérôm., Corneil.).

<sup>11</sup> la doctrine pleine de miséricorde (ŷ. 10) de la foi chrétienne, ou la grâce de l'incarnation d'un Dieu (Jérôme). Dans le grec : la grâce salutaire de Dieu (Voy. *Jean*, 1, 16. 27).

ŷ. 12. — <sup>12</sup> cette doctrine, ou Dieu fait homme.

<sup>13</sup> à l'impïété, c'est-à-dire aux plaisirs de la chair, à l'amour déréglé de l'argent et des biens, de la gloire et de la réputation (Bernard).

<sup>14</sup> avec tempérance à l'égard de nous-mêmes, avec justice envers le prochain, avec piété en remplissant nos devoirs envers Dieu (Bernard). Nous sommes réglés lorsque nous remplissons tous nos devoirs envers nous-mêmes; justes lorsque nous remplissons nos devoirs envers le prochain; pieux, lorsque nous sommes fidèles à nos devoirs envers Dieu. L'Apôtre embrasse ici toute la morale.

ŷ. 13. — <sup>15</sup> du bonheur éternel que nous espérons, ou bien du bonheur éternel, objet de notre espérance.

<sup>16</sup> Dans le grec : l'apparition.

<sup>17</sup> Voyez sur le second avènement du Seigneur *Matth.* 24, 36. Jésus-Christ est ici appelé le grand Dieu et le Sauveur des chrétiens. Ce passage renferme une preuve évidente de la divinité de Jésus-Christ. On ne peut pas dire que par « le grand Dieu » c'est Dieu le Père qu'il faut entendre; pour réfuter sans réplique cette objection, il suffit d'observer qu'il est parlé de l'avènement (du second avènement) du grand Dieu, lequel dans tout le Nouveau Testament n'est nulle part attribué au Père, mais est partout attribué exclusivement au Fils (Jérôm., Théod., Chrys., Théophyl.).

ŷ. 14. — <sup>18</sup> Voy. *Jean*, 10, 18.

<sup>19</sup> Voy. *Rom.* 3, 25.

<sup>20</sup> Voy. *Ephés.* 5, 27

<sup>21</sup> pour en faire son héritage spirituel, comme autrefois les Israélites étaient son héritage terrestre parmi les peuples (2. *Moy.* 19, 5).

ŷ. 15. — <sup>22</sup> avec toute la force et toute l'autorité qui convient à un ministre de Jésus-Christ. Si l'on ne vous obéit point quand vous exhorterez avec douceur, comme cela peut vous arriver parmi les Crétois dont le caractère n'est pas heureux, alors servez-vous de votre autorité de premier pasteur, et corrigez-les en vertu de cette même autorité avec la plus grande force, avec la plus grande sévérité.

<sup>23</sup> Nul n'a le droit de méconnaître votre autorité, de faire peu d'estime de vous;

## CHAPITRE III.

*Prêchez l'obéissance envers le pouvoir, la condescendance et la douceur envers tout le monde; car nous aussi nous étions abandonnés à tous les vices, et Dieu a eu tant de bonté et d'humanité qu'il nous a délivrés par son Fils, sanctifiés par le Saint-Esprit et justifiés par la vie éternelle, non pas, il est vrai, à cause de nos œuvres, mais par un pur effet de sa miséricorde. Inculquez ces choses comme la véritable parole, et ne vous occupez point de disputes inutiles; évitez les docteurs hérétiques incorrigibles. Quelques recommandations particulières. Souhaits de la conclusion.*

1. Avertissez-les d'être soumis aux princes et aux magistrats <sup>1</sup>, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres,

2. de ne médiere de personne, de fuir les contentions, d'être modérés, et de témoigner toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

3. Car <sup>2</sup> nous étions aussi nous-mêmes autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à une infinité de passions et de voluptés, menant une vie toute pleine de malignité et d'envie, digne d'être haïs, et nous haïssant les uns les autres <sup>3</sup>.

4. Mais depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, et son amour pour les hommes a paru <sup>4</sup>,

5. il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde <sup>5</sup>, par l'eau de la renaissance, et par le renouvellement du Saint-Esprit <sup>6</sup>, 2. *Tim.* 1, 9.

6. qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par Jésus-Christ notre Sauveur <sup>7</sup>,

7. afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, selon l'espérance <sup>8</sup>.

1. *Admonere illos principibus et potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse :*

2. *neminem blasphemare, non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.*

3. *Eramus enim aliquando et nos insipientes, increduli, errantes, servientes desideriis et voluptatibus variis, in malitia et invidia agentes, odibiles, odientes invicem.*

4. *Cum autem benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei;*

5. *non ex operibus justitiæ, quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritus Sancti,*

6. *quem effudit in nos abunde per Jesum Christum Salvatorem nostrum :*

7. *ut justificati gratia ipsius, hæredes simus secundum spem vitæ æternæ.*

toutefois ne laissez pas de vous conduire de telle sorte que nul n'ait de motif pour vous estimer peu.

ÿ. 1. — <sup>1</sup> Voy. *Rom.* 13, 1. 2. 1. *Tim.* 2, 1 et suiv.

ÿ. 3. — <sup>2</sup> La raison pour laquelle nous devons nous montrer pleins de bonté et de douceur, particulièrement envers ceux qui sont dans l'erreur et dans le vice, c'est que nous-mêmes nous avons été vicieux, et que nous avons eu besoin de la bonté et de la miséricorde de Dieu.

<sup>3</sup> avant notre conversion.

<sup>4</sup> Voy. *Ephes.* 2, 3.

ÿ. 4. — <sup>5</sup> Voy. 1. *Jean*, 4, 9. *Tim.* 1, 1.

ÿ. 5. — <sup>6</sup> Voy. *Rom.* 3, 24. 25.

<sup>7</sup> par le baptême où nous avons été régénérés, créés de nouveau moyennant la grâce du Saint-Esprit (Voy. 2. *Cor.* 5, 17. *Jean*, 3, 5).

ÿ. 6. — <sup>8</sup> dans le baptême et la confirmation. Les sacrements divins, le Saint-Esprit qui nous y est donné, sont les moyens de notre sanctification et de notre justification; Jésus-Christ en est la cause méritoire, parce qu'il nous a mérité, par sa mort, les grâces du Saint-Esprit.

ÿ. 7. — <sup>9</sup> afin que, rendus purs, saints et justes par la grâce du Saint-Esprit,



8. *Fidelis sermo est : et de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona et utilia hominibus.*

9. *Stultas autem quæstiones, et genealogias, et contentiones, et pugnas legis devita; sunt enim inutiles, et vanæ.*

10. *Hæreticum hominem post unam, et secundam correptionem devita :*

1. *sciens quia subversus est, qui ejusmodi est, et delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.*

12. *Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim : ibi enim statui hiemare.*

13. *Zenam legisperitum, et Apollo sollicite præmitte, ut nihil illis desit.*

8. *C'est une vérité très-certaine <sup>10</sup>, et dans laquelle je désire que vous affermissiez les fidèles, que ceux qui croient en Dieu, doivent toujours être les premiers à pratiquer les bonnes œuvres. Ce sont là des choses vraiment bonnes et utiles aux hommes.*

9. *Mais évitez les questions impertinentes, les généalogies <sup>11</sup>, les disputes, et les contestations de la loi <sup>12</sup>, parce qu'elles sont vaines et inutiles <sup>13</sup>. 2. *Tim.* 2, 23.*

10. *Fuyez celui qui est hérétique <sup>14</sup>, après l'avoir averti une première et une seconde fois <sup>15</sup>;*

11. *sachant que quiconque est en cet état, est perverti, et qu'il pèche, comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement <sup>16</sup>.*

12. *Lorsque je vous aurai envoyé Artémas ou Tychique, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver <sup>17</sup>.*

13. *Envoyez devant Zénas le jurisconsulte, et Apollon <sup>18</sup>, et ayez soin qu'il ne leur manque rien <sup>19</sup>.*

nous fussions héritiers de la félicité éternelle, ainsi que nous l'espérons. Sur la justification dans ses rapports avec la sanctification voy. *Rom.* 1, 17, note 26. Dans ce peu de mots (ŷ. 3-7), dit un interprète catholique, l'Apôtre a accompli et résumé l'œuvre entière du salut. La délivrance est devenue nécessaire par le péché et la corruption, la délivrance est apparue au temps de la grâce, et elle a été ordonnée par le Père, accomplie par le Fils, communiquée dans le Saint-Esprit, ayant son fondement, non dans les mérites de l'homme, mais dans la miséricorde divine; enfin l'homme y participe par la régénération, elle produit en lui la justice et le sauve en espérance. Les traits fondamentaux de toute la théologie chrétienne, de la doctrine de la foi et des mœurs sont ici exposés, la doctrine touchant le Père, touchant le Fils, touchant le Saint-Esprit, touchant le péché et touchant la rédemption, touchant les devoirs et touchant les espérances.

ŷ. 8. — <sup>10</sup> La doctrine du salut, telle qu'elle vient de vous être exposée succinctement (ŷ. 3-7), est vraie, ce n'est pas un enseignement fabuleux comme les vains discours des docteurs hérétiques (ŷ. 9).

ŷ. 9. — <sup>11</sup> les recherches, les questions relatives aux diverses classes, à la hiérarchie et aux générations des anges. C'est de cela que s'occupait la philosophie humaine de l'époque!

<sup>12</sup> Voy. 1. *Tim.* 1, 3 et suiv.

<sup>13</sup> Combien de questions vaines et inutiles agite la philosophie de nos jours, tout en négligeant la science du salut!

ŷ. 10. — <sup>14</sup> l'homme qui forme une secte, ou qui s'attache à quelque secte. Il est ici question des sectes chrétiennes que les hérésiarques formaient; l'Eglise qui professait la foi saine (orthodoxe) était en opposition et en lutte avec ces sectes.

<sup>15</sup> évitez-le après l'avoir repris d'abord avec bonté, puis d'un ton sévère; car pousser plus loin la dispute ne sert à rien. Si vous êtes vainqueur, il n'est que davantage excité à la résistance; si au contraire il triomphe par sa grande habileté à manier la parole, il n'en sera que plus opiniâtre, et, en outre, il pourra se rencontrer des fidèles qui deviendront chancelants dans leur conviction.

ŷ. 11. — <sup>16</sup> par son éloignement de la doctrine enseignée par le prédicateur qui a reçu mission et autorité (*Pl. h.* 1, 4), par son obstination dans ses sentiments propres.

ŷ. 12. — <sup>17</sup> Voy. l'Intro.

ŷ. 13. — <sup>18</sup> Voy. 1. *Cor.* 1, 12. Il semble qu'ils furent tous les deux chargés de porter l'Épître à Tite.

<sup>19</sup> dans la route pour se rendre ici. Dans le grec : Envoyez Zénas, le légiste, et

14. Et que nos frères aussi apprennent <sup>20</sup> à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin et la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point *stériles* et sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans la foi. La grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

14. Discant autem et nostri bonis operibus præesse ad usus necessarios, ut non sint infructuosi.

15. Salutant te qui mecum sunt omnes : saluta eos, qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

---

Apollo, en prenant les précautions (c'est-à-dire avec toutes les choses nécessaires), pour qu'il ne leur manque rien.

§ 14. — <sup>20</sup> Prenez non-seulement ce soin vous-même, mais que ceux qui se disent des nôtres y contribuent, autant qu'il leur sera possible.